

Zeitschrift: Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire
ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires

Herausgeber: Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte

Band: 91 (1949)

Heft: 7

Rubrik: Verschiedenes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

am ersten Behandlungstag. In den folgenden 2 bis 3 Tagen je zweimal 30 bis 50 g Cortex Quercus plv. in $\frac{1}{2}$ l Wasser $\frac{1}{4}$ Stunde gekocht. Täglich 2- bis 3mal ein Klysmä mit Alaunlösung (1 Eßlöffel Alaun auf 1 l warmes Wasser), solange Blutabgang besteht. Bei Rezidiven kann nach einigen Tagen nochmals Plumbum aceticum verabreicht werden. Das heftige Drängen beim Kotabsatz kann mit 50 bis 100 ccm Opiumtinktur mit Kamillentee gestoppt werden. Inappetenz ist ein ungünstiges Symptom und soll das Zeichen zur Notschlachtung geben.

A. Leuthold, Bern.

Paratuberkulose. Von J. Jensen, Utrecht., Journ. Americ. vet. med. Assoc., Juli 1948, Nr. 850, S. 52.

Die Paratuberkulose kommt in Holland beim Rind ziemlich häufig vor und stiftet großen Schaden. Wie schon in Frankreich beobachtet wurde, hängt die Verbreitung von der Bodenbeschaffenheit ab. In Holland ist der Befall in einem breiten Küstenstreifen bedeutend geringer als im übrigen Gebiet, trotzdem gerade dort eine intensive Viehwirtschaft getrieben wird. Bodenuntersuchungen haben ergeben, daß dort pH-Titer und Ca-Gehalt hoch sind. In einzelnen Gemeinden verlaufen die Kurven für pH und für Paratuberkulosebefall fast entgegengesetzt.

Zur Bekämpfung der Krankheit schlägt der Verfasser folgendes vor: 1. Verbesserung des Bodens mit Ca-reichen Substanzen. 2. Aufzucht von paratuberkulosefreiem Vieh durch separate Weide und Aufstallung der Jungtiere während den ersten beiden Lebensjahren. 3. Feststellung infizierter Tiere durch sorgfältige klinische Untersuchung, inklusive bakteriologische Kotuntersuchung, Johne- und andere Teste. Affizierte Tiere sind zu schlachten. A. Leuthold, Bern.

VERSCHIEDENES

La conférence de Nairobi sur la peste bovine

Communiqué par l'Office vétérinaire fédéral

Les pays d'Europe sont sortis du dernier conflit mondial dans un état de sousproduction et de disette tel qu'ils sont contraints de chercher à s'approvisionner en dehors de leurs frontières.

Les organismes responsables du ravitaillement sur le plan international retiennent tous les aspects du problème au nombre desquels les exigences de la police des épizooties ne sont pas les moindres. L'extension prise au cours de ces dernières années par la *peste bovine* dans les pays d'Afrique et d'Asie a ainsi retenu l'attention de la F.A.O., du Commonwealth Bureau of Animal Health et de l'Office international des épizooties à Paris. Les délégués à ce dernier Office

ont adopté, lors de leur XVI^{me} session en mai 1948, une résolution visant à la création de Centres internationaux de Recherches en Afrique et en Extrême-Orient (voir „Schweizer Archiv für Tierheilkunde“ T. XC, 1948, p. 340). Du 28 octobre au 1^{er} novembre 1948, une conférence s'est réunie à Nairobi pour traiter des mesures de prophylaxie de la peste bovine. Nous avons jugé opportun de publier ici le résumé des conclusions auxquelles a abouti la conférence.

Résumé des conclusions

I. La Conférence est d'avis que grâce aux méthodes de prophylaxie, efficaces et facilement applicables, auxquelles on peut dès lors recourir, l'éradication de la peste bovine ne rencontre plus de difficultés insurmontables et doit être entreprise sans retard.

II. **Vaccins.** La Conférence a discuté dans le détail les méthodes courantes d'immunisation et se prononce comme suit à l'égard des divers vaccins:

a) Injection simultanée de sérum et virus.

Cette méthode ne peut pas être retenue en raison du danger de propager l'agent infectieux.

b) Vaccin au virus atténué sur tissus.

Ce vaccin n'est pas recommandé pour l'usage général parce que:

1. l'immunité conférée est de courte durée,
2. la préparation du vaccin est très onéreuse et exige un grand nombre d'animaux,
3. le danger de dissémination de la maladie est grand en raison des cas atypiques, et par suite inapparents, qui se manifestent dès le moment où l'immunité conférée par le vaccin commence à faiblir,
4. les doses de vaccin sont trop volumineuses pour pouvoir être facilement transportées et injectées.

c) Vaccin au virus passé sur chèvres (caprinisé).

Ce vaccin a été employé avec plein succès et sur une grande échelle à l'égard de certaines souches. Il faut relever que:

1. Le vaccin est trop virulent pour être utilisé sur certains sujets à moins d'administrer simultanément du sérum antipestique; cette façon de procéder est toutefois onéreuse, peu commode et peu sûre.
2. Le vaccin peut être l'origine de cas mortels lorsqu'il est appliqué à des animaux déficients ou astreints à se déplacer sitôt après leur immunisation. Il est indiqué de ne pas recourir à son emploi pour immuniser des animaux en état de gestation avancée si l'on veut éviter les risques d'un avortement.
3. Nos connaissances actuelles sur le vaccin au virus vivant nous prouvent qu'il peut être considéré comme très stable et le mieux adapté à la conservation.

d) Vaccin au virus passé sur lapins (lapinisé).

Bien que ce vaccin ait, en Chine, démontré une valeur supérieure aux précédents, il n'est encore qu'au stade expérimental. La Conférence recommande que des travaux soient entrepris, aussitôt que possible, dans d'autres régions pour établir la valeur du vaccin. Les travaux effectués en Chine mettent en évidence que :

1. Le vaccin est moins virulent que celui préparé au moyen de virus „caprinisé“, qu'il peut être employé sur des animaux hautement sensibles sans entraîner de trouble morbides et avec un minimum de réaction.
2. Quelques cas d'avortement ont été signalés après l'emploi de ce vaccin dans le terrain; la preuve que les avortements étaient dus à son emploi n'a pas été fournie; il est recommandé de s'attacher à l'étude de cas semblables.
3. Il est important de renseigner les laboratoires sur la façon de traiter les lapins.

e) Vaccin au virus passé sur embryons de poulets (avianisé).

Ce vaccin a été employé avec grand succès en Chine où il a entraîné des réactions beaucoup plus faibles que tout autre vaccin ou virus atténué et sans être l'origine de cas mortels. Les points suivants ont été relevés à l'égard de ce vaccin :

1. On a parfois remarqué qu'il était difficile d'adapter le virus à l'embryon de poulet et la conférence recommande de poursuivre les recherches à cet égard.
2. Le virus peut être atténué de façon appropriée jusqu'à être en mesure de fournir un vaccin efficace et sûr pour l'emploi sur des animaux hypersensibles.
3. Des passages du virus sur embryons peuvent être poursuivis jusqu'à ce que le pouvoir virulent effectif de l'agent soit diminué et qu'il perde même jusqu'à son pouvoir immunisant.
4. Avec les méthodes actuelles de production, les qualités de conservation du vaccin sont variables. La conférence a recommandé que des travaux soient entrepris en vue de préparer un produit plus stable pour l'emploi dans le terrain.
5. Un point essentiel est l'obligation de pouvoir, en tout temps, se procurer des œufs incubés et libres de germes infectieux.

f) Conservation des qualités des vaccins au virus vivant.

A l'heure actuelle, la conservation du vaccin est sujette à de notables variations. Comme les vaccins fortement atténués entraînent en pratique chez les animaux vaccinés de faibles réactions ou pas de réaction du tout, il est essentiel de fournir pour la pratique un vaccin efficace et conservant ses qualités. La Conférence recommande que des re-

cherches soient immédiatement entreprises pour améliorer la conservation du vaccin et que tous les centres de production soient équipés de façon à pouvoir assurer une conservation optimale.

g) Animaux hypersensibles.

Au stade actuel de nos connaissances, le vaccin au virus „avianisé“ est le mieux adapté et le plus sûr pour protéger les animaux hypersensibles.

h) Durée de l'immunité.

Les vaccins au virus vivant inactivé confèrent une immunité durable et doivent par conséquent, dans la mesure où ils peuvent être préparés, être les seuls utilisés dans une prophylaxie systématique.

i) Prix des vaccins.

Il ne fait aucun doute que les vaccins au virus vivant inactivé permettent la prophylaxie la moins onéreuse. Les frais occasionnés par les différentes méthodes varient suivant les conditions locales; il est cependant reconnu que lorsque la production de vaccin „avianisé“ peut être industrialisée, elle est d'un prix de revient moins élevé; il serait cependant utile d'établir de façon plus précise le prix de revient du vaccin au virus „lapinisé“.

j) Stabilité de l'atténuation.

Il est important de s'assurer, lorsqu'on entreprend une action d'éradication de la peste bovine en s'adressant à des virus atténués, que les vaccins ne sont pas virulents à l'égard d'un quelconque des animaux auxquels ils sont appliqués. Des recherches doivent donc être entreprises avec le vaccin au virus pestique atténué pour s'assurer de son innocuité à l'égard des bovins et voir s'il peut recouvrer une virulence lors de passages successifs à travers différents animaux.

III. Diffusion des informations. La Conférence est d'avis que beaucoup de temps et d'efforts seraient économisés si les nouveautés touchant au développement de la technique et résultats des recherches effectuées dans les différents laboratoires étaient diffusées immédiatement. Il est par conséquent recommandé que tous les moyens d'information à la disposition du „Commonwealth Bureau of Animal Health“, de „l'African Rinderpest Organisation“, de „l'Office international des épizooties“ et de la „Food and Animal Organisation of the United Nations“ soient utilisés pour fournir aux laboratoires tous renseignements sur les nouvelles découvertes. Il est laissé aux différentes régions le soin de choisir l'organisme qu'elles renseigneront, celui-ci se chargeant alors de renseigner les autres.

La Conférence recommande que les rapports présentés à l'occasion de sa réunion ainsi que les comptes-rendu des délibérations soient publiés et reçoivent la plus large diffusion. Il semble que la question est de grande importance, non seulement pour les laboratoires, mais également pour la pratique dans le terrain.

IV. Contrôles en campagne. Un contrôle efficace et l'éradication de la maladie dans le terrain sont réalisables en recourant à une très étroite coopération sur le plan international, en particulier le long des frontières. La Conférence fait siens les principes émis lors de la Conférence africaine de la peste bovine et recommande qu'une assemblée soit prochainement convoquée en Asie et en Extrême-Orient pour répondre au vœu émis lors de la Conférence de la F.A.O. tenue à Bagnio en vue de considérer les aspects pratiques du problème qui a trait à la prophylaxie en Asie et en Extrême-Orient.

V. Entretien de réserves de vaccin. La Conférence approuve l'offre faite par l'Institut national de recherches vétérinaires en Chine concernant l'entretien d'une réserve de vaccin „avianisé“ destiné à être utilisé en cas d'éclosion de la peste bovine dans une région non encore contaminée. Si d'autres laboratoires sont en mesure d'entretenir une réserve de vaccin, ils sont invités à en informer l'un des organismes indiqués au paragraphe III.

VI. Généralités. La Conférence africaine de la peste bovine, examinant la question de la peste bovine en Afrique, a voué son attention aux problèmes africains se posant pour certains territoires, notamment le Soudan anglo-égyptien, l'Erythrée, l'Ethiopie et la Somalie et a envisagé l'aide qu'elle pourrait apporter, soit sur le plan financier, soit sur celui de la préparation du personnel et des produits prophylactiques. Enfin, elle a relevé l'existence de très nombreux foyers en certaines régions de ces territoires, régions qui seront soumises à un contrôle renforcé. En raison des dangers que présente l'épizootie, le marché et l'utilisation des stocks surnuméraires sont réglementés. La Conférence africaine de la peste bovine a considéré que la F.A.O. était l'organisme le plus adéquat pour résoudre les problèmes cités ci-dessus. La Conférence appuie ces recommandations et attire l'attention sur l'existence de problèmes semblables dans les territoires de l'Asie et de l'Extrême-Orient, qui demandent également à être résolus.

VIII^{èmes} Journées Vétérinaires d'Alfort

(du 9 au 12 juin 1949)

Ces fameuses „Journées Vétérinaires“ ont été reprises avec un succès d'autant plus marquant qu'elles avaient dû être interrompues pendant 10 années à cause de la guerre.

Inaugurées par M. le Ministre de l'Agriculture, elles suscitèrent d'emblée un intérêt qui alla grandissant grâce à la variété du programme et à la haute qualité des conférenciers.

D'éminentes personnalités vétérinaires ou médicales ont traité les principales questions d'actualité, et ceci tant du point de vue théorique que pratique. Citons notamment: La stérilité — La radio-

activité et ses applications biologiques — L'ictère du muletou nouveau-né — Le traitement moderne des fractures — L'opération de la Cryptorchidie — Controverses actuelles sur la génétique — Actualités thérapeutiques — Insémination artificielle — etc.

Tous les exposés furent complétés d'une façon heureuse et bien ordonnée par la projection de nombreux films scientifiques commentés (dont celui de Suisse sur la lutte contre la tuberculose bovine) et par diverses démonstrations réservées spécialement aux praticiens.

Les congressistes eurent également le privilège d'assister à Paris à la grandiose et émouvante cérémonie présidée par M. le Ministre de l'Hygiène et organisée en l'honneur du grand savant et bienfaiteur de l'humanité M. le Directeur Dr G. Ramon pour la commémoration du 25ème anniversaire de sa découverte des Anatoxines.

Enfin, M. le Directeur et le Corps enseignant de l'Ecole d'Alfort avaient gentiment invité les participants étrangers (dont 7 Suisses) à un dîner qui eut lieu à l'Hôtel Lutécia à Paris. Il nous fut ainsi donné la rare occasion de passer des moments inoubliables avec les plus hautes personnalités du monde vétérinaire français.

Nous garderons tous de ces Journées un souvenir durable et reconnaissant. Elles nous laissèrent l'impression de la renaissance rapide et combien réconfortante de notre grande voisine et amie, la belle et douce France.

Dr Dolder.

Tierarzt und schweizerisches Ärztesyndikat

Ausgehend von der Tatsache, daß ein Zusammenarbeiten auch auf wirtschaftlichem Gebiet von großem Nutzen ist, hat die Gesellschaft schweizerischer Tierärzte am 10. September 1924 mit dem schweizerischen Ärztesyndikat einen Vertrag abgeschlossen, der die gemeinsamen Interessen unterstreicht. Auch mit den Zahnärzten wurde ein ähnliches Abkommen getroffen, so daß das schweizerische Ärztesyndikat heute als Vertreter der schweizerischen Ärzteorganisationen im weitesten Sinne des Wortes gelten kann.

Leider ist viel zu wenig bekannt, wie das Ärztesyndikat arbeitet und welche Zwecke es verfolgt. Diese Zeilen sollen daher erneut darauf hinweisen, wie wertvoll diese wirtschaftliche Abteilung der Verbindung der Schweizer Ärzte auch für uns Tierärzte ist. Durch den erwähnten Vertrag von 1924 wurden die Mitglieder der Gesellschaft schweizerischer Tierärzte ermächtigt, von den Vergünstigungsverträgen und von der Inkassoorganisation des Ärztesyndikates ebenfalls Gebrauch zu machen, ohne daß ein Mitgliederbeitrag zu entrichten ist. Außerdem ist unsere Gesellschaft durch ein Mitglied im Vorstand des Ärztesyndikates vertreten.

Wohl den meisten Tierärzten ist die ärztliche Zentralinkassostelle in Bern (oder deren Büro in Genf) bekannt, die zu äußerst

günstigen Bedingungen die Einforderung rückständiger tierärztlicher Honorarforderungen übernimmt. Es ist jedoch zu wünschen, daß auch diese Institution von den Mitgliedern unserer Gesellschaft noch reger benützt wird.

Außerdem erteilt das Sekretariat der Ärzteorganisationen gerne auch Tierärzten in gewissen Rechtsfragen kostenlos Rat und Auskunft.

Einer großen Anzahl von Firmen für die Lieferung von Medikamenten, Verbandstoffen, Instrumenten usw. gegenüber hat das Syndikat auch die Verpflichtung übernommen, innert 30 Tagen die an seine Mitglieder ausgestellten Fakturen zu begleichen. Bei rechtzeitiger Zahlung an das Ärztesyndikat sichert sich das Mitglied den Kassenskonto, der in der Regel 5% beträgt. Daneben erhalten die Mitglieder, die bei den Vertragslieferanten bestellen, nach Ablauf jedes Jahres eine Umsatzvergütung, die in Prozenten des Umsatzes des einzelnen Mitgliedes berechnet wird. Übersteigt außerdem der durch die einzelnen Firmen dem Ärztesyndikat gewährte Sonderskonto für Lieferungen an Tierärzte den Betrag von Fr. 5000.—, so wird dieser Überschuß zu gleichen Teilen zwischen dem Syndikat und der Gesellschaft schweizerischer Tierärzte geteilt. Es ist zu hoffen, daß möglichst viele Tierärzte ihre Bezüge von Medikamenten, Verbandstoffen und Instrumenten bei den in der untenstehenden Zusammenstellung angeführten Vertragsfirmen tätigen und an das Ärztesyndikat bezahlen (auf den Bestellungen an die Einzelunternehmen ist anzugeben „Die Bezahlung erfolgt über das schweiz. Ärztesyndikat“) und sich damit nicht nur den üblichen Kassenskonto, sondern auch die oben erwähnte Umsatzvergütung sichern. Bei starker Beteiligung von Seiten der Tierärzte könnte außerdem der Kasse der Gesellschaft schweiz. Tierärzte ein namhafter Betrag zugeführt werden, was wiederum in der oder jener Form dem Einzelnen zugute kommt.

Wir benützen die Gelegenheit, um an dieser Stelle auch auf die Alters- und Hinterbliebenenversicherung der Schweizer Ärzte aufmerksam zu machen, auf die bereits im Januar 1949 dieser Zeitschrift ausführlich hingewiesen worden ist. Es ist zu hoffen, daß möglichst viele Tierärzte von dieser Institution Gebrauch machen, bietet sie doch Gelegenheit zu Rücklagen zu äußerst günstigen Bedingungen. Die Gesellschaft schweiz. Tierärzte übernimmt für ihre Mitglieder, die das 35. Lebensjahr noch nicht überschritten haben, die Hälfte der Einkaufssumme in diese Institution.

Auszug aus dem Bezugsquellenverzeichnis des schweiz. Ärztesyndikates

(M = Medikamente, Spezialitäten usw.; V = Verbandstoffe;
J = Sanitätsartikel, Instrumente usw.; G = Glaswaren)

Auer & Co., Zürich (G)

H. Gräub, Apotheke z. Ryfflibrunnen, Bern (M)

Hausmann AG., St. Gallen (M)
 Internat. Verbandstoff-Fabrik, Neuhausen (V)
 Müller und Krempel, Zürich (G)
 Schärer AG., Basel und Bern (J)
 A. Schubiger & Co., Luzern (V, J)
 Schweiz. Verbandstoff- und Waffefabriken AG., Flawil (V)
 G. Streuli & Co., Uznach (M)
 Gebr. Wyß, Apotheke, Zug (M)

Fritschi, Eschlikon.

PERSONELLES

Leutnants der Veterinärtruppen

Am 11. Juni 1949 wurden die folgenden Herren brevetiert:

- 18, Lt. Hugenmutter Meinrad, Elgg
 - 18, „ Moser Ernst, Tägerschen b. Tobel (TG.)
 - 20, „ Helbling Albert, Bern, Schulweg 11
 - 20, „ Kühne Louis, Benken (SG)
 - 20, „ Tanner Klaus, Winterthur, Schickstraße 23
 - 21, „ Kuhn Hans, Sempach-Station
 - 22, „ Dommen Philipp, Sursee, Rathausplatz
 - 22, „ Gendotti Lorenzo, Rodi-Fiesso
 - 22, „ Lehmann Fritz, Jegenstorf
 - 22, „ Messerli Willi, Bern, Lentulusstraße 54
 - 22, „ Roost Erich, Gelterkinden
 - 22, „ Ruosch Willi, Zürich 4, Hallwylstraße 63
 - 22, „ Vögeli Fridolin, Leuggern (AG)
 - 23, „ Beglinger Fridolin, Zürich 6, Allenmoosstraße 60
 - 23, „ Blum Jakob, Schwanden (GL)
 - 23, „ Bürgi Isidor, Frick
 - 23, „ Eckert René, Bern, Helvetiastraße 27
 - 23, „ Heinimann Heinz, Olten, Paul Brandstraße 31
 - 23, „ Helfer Hans-Ulrich, Murten
 - 23, „ Hotz Hans, Thalwil, Bahnhofstraße 40
 - 23, „ Mittelholzer Leodegar, Appenzell
 - 23, „ Nicole Robert, Bex (VD)
 - 23, „ Vallette Horace, Genève, Pt. Lancy, Ch. des Paquerettes 1
 - 24, „ Gasche Theodor, Gerlafingen
 - 24, „ Rieder Gottfried, Lenk i. S.
 - 24, „ Saurer Hermann, Schiers
 - 24, „ Oppliger Gottlieb, La Chaux-de-Fonds, Grandes Crosettes 3.
-